

La vie à l'IUT de Troyes

Découvrez l'IUT de Troyes !

- [L'IUT de Troyes](#)
- [Organigramme](#)
- [Télétravail](#)
- [Circulation et stationnement](#)
- [Consignes de sécurité](#)
- [Liste des Sauveteurs Secouristes du Travail](#)
- [Liste des Chargés d'Evacuation](#)
- [Notice de sécurité à l'attention des personnels](#)

L'IUT de Troyes

L'Institut Universitaire de Technologie de Troyes est une composante de l'Université de Reims Champagne Ardenne. L'URCA regroupe quatre départements géographiques : les Ardennes, l'Aube, la Marne et la Haute-Marne. Elle comprend 14 composantes universitaires dont deux IUT situés à Reims/Châlons/Charleville et à Troyes. Elle propose plus de 150 diplômes et a mis en place de nombreuses actions en formation continue et en alternance.

L'IUT est administré par un conseil d'Institut dont les membres sont élus tous les 4 ans. Il est dirigé par un directeur élu pour cinq ans. Martial Martin, actuel directeur, a été élu en mai 2017.

L'IUT de Troyes est composé de :

- Six départements en formation initiale
- Un service formation continue et en alternance
- Des services administratifs et techniques



Les chiffres clés :

- 1500 étudiants
- 750 diplômés
- 6 B.U.T
- 3 Licences Professionnelles
- 94 enseignants en poste

- 193 intervenants professionnels
- 43 personnels administratifs et techniques
- 23 000 m² de bâtiments
- 2 laboratoires de recherche
- Formation continue et en alternance certifiée ISO9001 depuis 2004
- 30 universités partenaires
- 6 associations étudiantes

Taux de réussite :

- 95% en BUT
- 95,5% en Licences Professionnelles

Coordonnées :

L'IUT de Troyes se situe au **9 rue de Québec à Troyes**
Téléphone : **03.25.42.46.46**

Horaires d'ouvertures au public :
Du lundi au vendredi de 7h30 à 20h

<http://www.iut-troyes.univ-reims.fr>



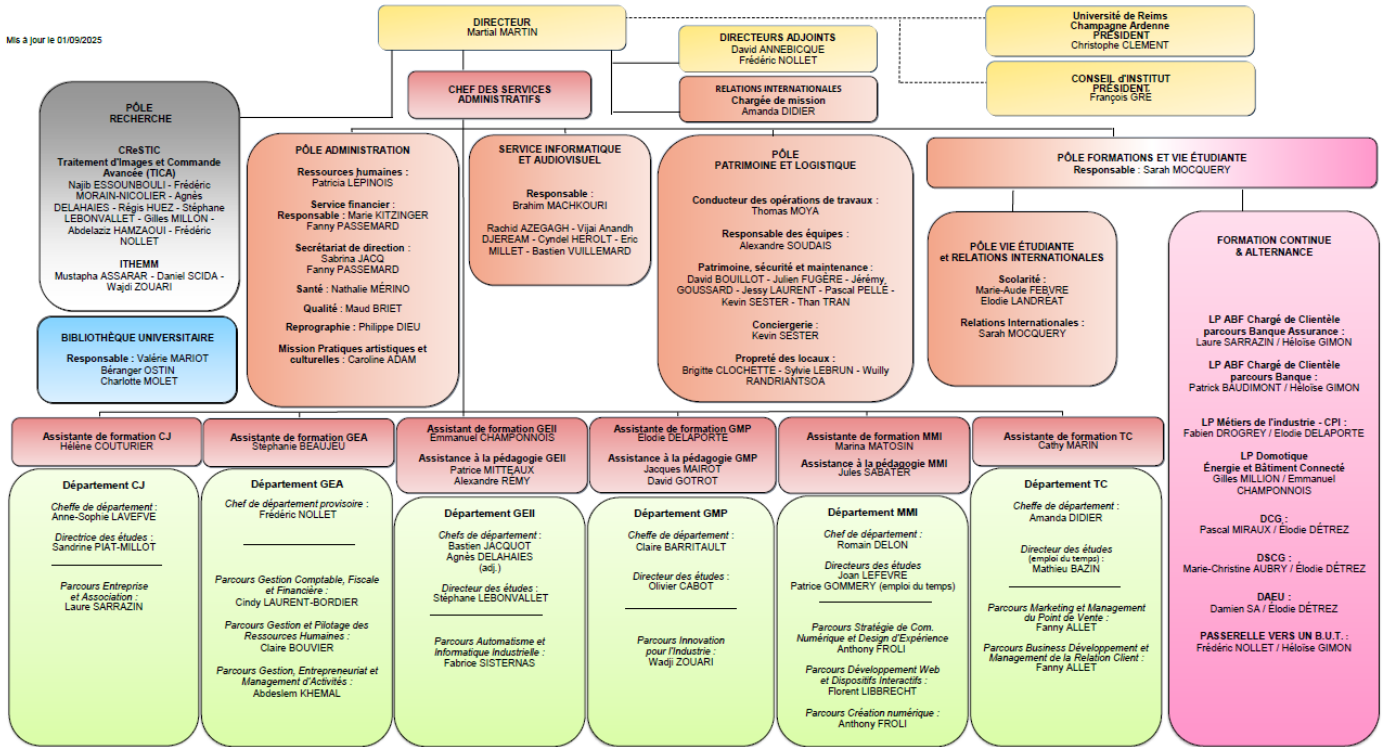
Organigramme



Organigramme 2025 - 2026



Mis à jour le 01/09/2025



Télétravail

Télétravail

À l'IUT, certains personnels administratifs peuvent exercer une partie de leur mission en télétravail, dans un souci d'efficacité et de bien-être au travail.

Même à distance, ils restent 100 % disponibles et joignables par téléphone et par mail, et en cas de besoin d'une prise en charge physique, il y a toujours à votre disposition un collègue présent vers qui vous serez redirigé.

En début d'année universitaire, vous serez informé-e des modalités pratiques, et chaque poste de travail affiche les informations utiles pour vous guider.

Notre priorité reste la même : vous garantir un accueil de qualité, que ce soit sur place ou à distance.

Circulation et stationnement

Plan de Circulation :

L'entrée des véhicules se fait **uniquement** par l'avant de l'IUT, rue de Québec.

Cette rue étant fréquentée par un grand nombre d'enfants et de jeunes, la circulation doit se faire avec la plus grande prudence.

La sortie des véhicules se fait **uniquement** par l'arrière de l'IUT, côté Rosières, permettant l'accès aux parkings du Technopole.

Piétons, cyclistes et motocyclistes, automobilistes ont chacun une voie. Cependant la vigilance de tous est indispensable sur les lieux de circulation.

La circulation s'effectue en **sens unique**, il est donc interdit de faire demi-tour sur la voie.

Accès et stationnement :

L'IUT dispose d'environ 150 places de stationnement qui, en dehors des parkings spécifiquement réservés aux personnels, sont accessibles aux usagers.

L'accès au parking de l'IUT est possible de 7h30 à 21h, sauf vendredi de 7h30 à 20h (en fonction des informations indiquées).

Des **garages à vélo** sont à disposition des utilisateurs des véhicules deux roues, au sein de l'établissement, devant les bâtiments suivants : Administration, GEA, GMP, MMI.

D'autres parkings, vastes et très proches, sont mis à disposition par le Conseil Général à **l'arrière de l'IUT**, sur la zone de la Technopole. Ils sont repérés sur le plan de l'IUT ci-joint.

La circulation et le stationnement sont soumis à certaines règles :

- Respect de la limitation de vitesse fixée à **30 km/h** dans l'article 19 du règlement intérieur - Respect du plan de circulation
- Respect des places de stationnement :
 - o Interdiction de stationner en dehors des emplacements matérialisés par un marquage au sol
 - o Interdiction de stationner devant les portes d'ateliers, sorties de secours, voies d'accès aux bâtiments et le long des voies de circulation
 - o Interdiction de stationner sur les emplacements réservés : places réservées aux personnes handicapées, zones de livraisons, parkings des logements de service, emplacements réservés aux véhicules de service.

Les règles du code de la route sont pleinement applicables dans l'enceinte de l'établissement.

Les voies et parkings sont accessibles aux services de police qui peuvent procéder à la verbalisation des véhicules en infraction.

L'article 19 du règlement intérieur prévoit également l'immobilisation temporaire d'un véhicule gênant si besoin pour en identifier le conducteur si besoin.

Stationnement en dehors de l'IUT :

Le stationnement aux abords de l'IUT est soumis aux règles spécifiques de la commune. Il est notamment interdit de stationner dans la plupart des rues de Rosières proches de l'IUT. Les services de police sont très régulièrement appelés à verbaliser, voire à faire enlever les véhicules en infraction.

Je vous encourage vivement, pour vous et par respect pour les riverains de Troyes et de Rosières, à respecter ces règles de stationnement et à utiliser les parkings de la Technopole.

La vitesse des véhicules est **limitée à 30 km / heure dans l'enceinte de l'IUT.**



Consignes de sécurité

EVACUATION

1. Lorsque l'alarme incendie se met à sonner (son modulé 2 tons transmis par des sirènes dans les locaux), l'EVACUATION des locaux doit être IMMEDIATE.
2. Faire évacuer rapidement les personnels et les étudiants mais sans paniquer :
 - Ne pas utiliser les ascenseurs
 - Ne pas revenir en arrière
 - Rejoindre le point de rassemblement le plus proche
3. VERIFIER que toutes les personnes présentes dans le secteur ont évacué. FERMER portes et fenêtres.
4. Si les locaux sont envahis par la fumée, SE BAISSER, l'air frais est près du sol. Mettre sur la bouche et le nez un mouchoir ou un tissu humide pour mieux respirer.
5. En cas d'impossibilité d'évacuer en raison de la fumée :
 - Rester dans la salle.
 - Se calfeutrer et se manifester aux fenêtres
6. Arrivé au point de rassemblement VERIFIER que tous les étudiants sont présents et signaler toute absence.
7. N'autoriser les personnels à regagner les bâtiments que lorsque la fin de l'alerte est signalée par un chargé d'évacuation. L'arrêt de la sirène d'alarme ne signifie pas la fin de l'alerte.

MISE A L'ABRI

1. L'information de mise à l'abri est transmise ORALEMENT par les responsables des zones de contrôle, et par l'intermédiaire d'une Fiche alerte.
2. L'ensemble du groupe doit rester dans la salle de cours jusqu'à nouvel ordre (même si l'alerte se poursuit au-delà de l'heure de fin de cours !).
3. Transmettre au responsable de zone l'effectif présent dans la salle et la liste des absents.
4. Nommer une personne chargée de la navette avec la zone de contrôle.
5. Gérer l'attente (en poursuivant le cours par exemple).
6. En cas de nécessité pour un étudiant d'aller aux toilettes : Il doit être accompagné et il doit réintégrer la salle au plus vite.

En cas de problèmes important, transmettre l'information à la zone de contrôle si possible par téléphone (secrétariat du département correspondant).

Consignes générales « Intrusion armée »



1. S'échapper

2 conditions

- *Avoir identifié la localisation exacte du danger.*
- *Estimer pouvoir s'échapper sans risque de se faire remarquer.*

IMPORTANT

- Evacuer calmement les lieux.
- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.
- Utiliser un itinéraire connu.
- Respecter le silence absolu :
 - téléphones portables en mode silence ; sans vibreur.
- Ne pas s'exposer (se courber, se pencher).
- Si possible, aider les autres personnes à s'échapper.
- Prévenir/alerter les autres personnes autour de vous.
- Dissuader toute personne de pénétrer dans la zone de danger.



Utiliser toutes les sorties de secours mises à votre disposition.

→ En cas d'impossibilité :

2. Se cacher et faire silence

IMPORTANT

- NE PAS FAIRE DE BRUIT
- S'enfermer dans les salles (si possible verrouiller la porte)
- Éteindre les lumières, couper tout appareillage.
- Se mettre hors de vue et s'éloigner des murs / portes / fenêtres.
- S'allonger au sol
- Couper le son des téléphones portables mode silence ; sans vibreur.
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre



3. Alerter

Prévenir les forces de sécurité 17 ou 112

- donner les informations essentielles (Où ? quoi ? qui ?)
- les tenir informées de l'évolution de la situation.



4. Respecter les consignes des forces de l'ordre

Dans la mesure où les forces de l'ordre ont pris contact et se sont authentifiées

- Faire évacuer calmement les lieux, sans courir.
- Les personnes doivent avoir les mains levées et apparentes pour éviter d'être perçues comme suspectes.
- Signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.



SIGNALEMENT DE SITUATIONS SUSPECTES

Recommandations à l'usage du grand public

Chacun a un rôle à jouer dans la prévention d'un passage à l'acte violent. En signalant un comportement dangereux, vous pouvez éviter qu'un acte criminel soit commis.

1 Pourquoi signaler une situation suspecte ?

En étant attentif à son environnement quotidien, **chacun peut remarquer et signaler des faits, objets ou comportements pouvant indiquer un possible passage à l'acte.**

L'expérience a montré que de simples indices repérés par un passant ou par un voisin pouvaient permettre de prévenir une attaque terroriste.

La préparation d'un attentat peut être simple ou complexe :

- **attentat simple** : l'individu pourra être détecté juste avant son passage à l'acte ;
- **attentat complexe** : des indices de sa préparation et des moyens humains et matériels pourront être repérés.

L'attention de tout un chacun, portée à des détails simples, sauve des vies.

2 Comment détecter une situation suspecte ?

Des incohérences apparaissent et vous pouvez les détecter. **Faites appel à votre bon sens et à votre intuition.** Vous devez savoir vous étonner de ces incohérences et vous demander si cela ne mérite pas un signalement. Il faut apprendre à être un observateur attentif de son environnement.

Un individu sur le point de commettre un attentat manifestera un comportement pouvant trancher avec son environnement : signes de peur, d'anxiété ou de dissimulation. Plusieurs individus peuvent également se préparer ensemble à passer à l'acte et avoir un comportement coordonné.

3 Comment réagir et signaler ?

Si vous êtes témoin d'un comportement suspect, **restez discret. Observez et mémorisez des éléments objectifs** qui pourraient être transmis à la police ou à la gendarmerie nationale (plaque d'immatriculation, modèle de véhicule, description précise des individus, direction de fuite, etc.).

Pour que votre signalement puisse être utile aux forces de sécurité intérieure, les éléments objectifs que vous pourrez donner sont absolument essentiels.

Appelez les forces de sécurité intérieure au 17, 112 ou 114 (pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler).



La préparation d'un acte terroriste laisse un ensemble d'indices qui, telles les pièces d'un puzzle, peuvent être assemblés par les forces de sécurité pour déjouer un projet d'attentat.

INCOHÉRENCE → ÉTONNEMENT → SIGNALEMENT



4 Comment se prépare une action terroriste ?

Comprendre la manière dont se planifie une action violente peut vous aider à déceler certains indices de préparation.

4.1 - Le choix des cibles

Les actions terroristes peuvent viser des cibles symboliques (des personnalités, une communauté, un corps de métiers représentant l'Etat, etc.) ou indifférenciées (population dans son ensemble) pour créer un climat de terreur et/ou toucher les intérêts économiques du pays.

4.2 - La préparation de l'action

Les terroristes conduisent souvent des reconnaissances de la cible visée pour en identifier les vulnérabilités et déterminer le mode d'action qui leur permettra d'atteindre l'objectif visé :

- a) **reconnaissance physique du site ciblé, seul, en binôme ou en groupe** (chronométrage, présence d'une même personne sur le même lieu plusieurs fois sans raison apparente, stationnement prolongé d'un véhicule avec des personnes à bord, etc.) ;
- b) **rassemblement d'un maximum d'informations sur la cible** :
 - recherches de complicités internes ;
 - demandes de renseignements sur les mesures de sécurité, ou observation du déroulement des contrôles de sécurité ;
 - prises de vues (photographie ou film) des infrastructures du site ciblé et du dispositif de protection mis en place (porte d'entrée d'un ministère, patrouille de militaires, etc.).

4.3 - La phase précédant l'action

Un individu sur le point de commettre une attaque terroriste dissimulera probablement des armes : couteau, fusil d'assaut, arme de poing, ceinture d'explosifs, munitions, etc. Il aura donc une tenue adaptée et pourra :

- **porter un sac anormalement lourd** ou déformé par une arme ;
- **porter des protections** (genouillères, gilet pare-balle) ;
- **avoir une tenue inappropriée pour la saison** ou suffisamment ample pour cacher une arme ;
- **dissimuler une arme dans le dos** afin de franchir un point de contrôle qui se limiterait à l'ouverture des vestes sans palpation ;
- **montrer des signes de nervosité, de colère, d'anxiété ou de méfiance** en contraste avec l'environnement.

Une attaque à l'explosif peut également être réalisée. Certaines situations doivent vous alerter :

- un colis ou un sac abandonné. Un sac positionné dans un lieu de passage important doit entraîner un signalement ;
- un véhicule en stationnement prolongé depuis longtemps à proximité d'un lieu de rassemblement (marché, lieu de culte, etc.) ou d'un site sensible (mairie, ambassade, etc.).



51, boulevard de La Tour-Maubourg
75700 Paris SP 07
01 71 75 80 11
sgdsn.gouv.fr

Conduite à tenir face à une situation d'urgence :

Se faire aider si possible par un sauveteur secouriste du travail (voir liste [page suivante](#))

En cas d'urgence en votre présence :

1. OBSERVER LA VICTIME

Saigne-t-elle ?

Répond-elle aux questions ?

Respire-t-elle avec ou sans difficultés ?

De quoi se plaint-elle ?

2. ALERTER OU FAIRE ALERTER

Appeler l'infirmière, poste 84620 ou un secouriste si celle-ci est absente

3. DONNER

Le nom de la victime

La circonstance : malaise (préciser si consciente ou inconsciente), blessure, crises diverses, accident

Le lieu exact vous vous trouvez

Si vous ne pouvez pas appeler vous-même et seulement dans ce cas, faire prévenir.
Donner un message oral à la personne chargée de venir prévenir avec des informations claires et précises à transmettre (nom, circonstances, lieu).

4. APPLIQUER CES CONSIGNES

Rester près de la victime, la couvrir, la rassurer, lui parler, la questionner (pour la garder consciente)

Ne pas donner à boire ni à manger, par contre si elle demande spontanément du sucre, lui en donner

Ne donner aucun médicament

**En l'absence ou indisponibilité de l'infirmière ou d'un
secouriste,
appeler directement le 15 (SAMU).**



L'IUT est équipé d'un **défibrillateur cardiaque** situé à l'accueil.

**POINT DE RASSEMBLEMENT EN CAS DE SITUATION
D'URGENCE :**

PLAN D'EVACUATION

IUT Troyes

9 Rue de Québec

Tel: 03 25 42 46 46

REZ-DE-CHAUSSEE

LEGENDE

-  Sens d'évacuation
-  Couloir
-  Point de rassemblement
-  Borne incendie
-  Vous êtes ici
-  Sortie de secours
-  Défibrillateur
-  Extincteur
-  Armoire électrique
-  Trousse de secours
-  Alarme incendie
-  SSI Central alarme incendie



Liste des Sauveteurs Secouristes du Travail



Liste des personnels Sauveteurs Secouristes du Travail



NOM	PRENOM	N° Poste Interne	N° de Ligne Directe	SERVICE
BARRITAUULT	Claire	84623	03.25.42.46.23	Département GMP
BEAUJEU	Stéphanie	84609	03.25.42.46.09	Département GEA
BOUVIER	Claire	84657	03.25.42.46.57	Département GEA
DELAPORTE	Elodie	84619	03.25.42.46.19	Département GMP
DETREZ	Elodie	84607	03.25.42.46.07	Formation Continue
FEBVRE	Marie-Aude	84604	03.25.42.46.04	Scolarité
GOTROT	David	87123	03.25.42.71.23	Département GMP
LANDREAT	Elodie	84605	03.25.42.46.05	Scolarité
MAIROT	Jacques	87127	03.25.42.71.27	Département GMP
PASSEMARD	Fanny	87155	03.25.42.71.55	Administration
ROBERT	Michèle	84657	03.25.42.46.57	Département GEA

Mise à jour le 28/08/2025.

Personne référente chargée de la maintenance du défibrillateur : Nathalie MÉRINO – infirmière

Numéros utiles

Accueil : 84646

Infirmierie : 84620

Numéros des secours

SAMU : 15 ou 112

Pompiers : 18

Liste des Chargés d'Evacuation



EQUIPE DE SECOURS INCENDIE – 2025-2026

Alexandre SOUDAIS Sécurité 87143 Nathalie MERINO Infirmière 84620

CHARGES D'EVACUATION – 2025-2026

BATIMENT	ETAGE	NOM	N° INTERNE
BATIMENT A (côté administration)	RDC	Sarah MOCQUERY et Marie-Aude FEBVRE	84629
BATIMENT A (côté administration)	R1	Brahim MACHKOURI	87158
BATIMENT A (côté enseignement)	RDC	Hélène COUTURIER	84600
BATIMENT A (côté enseignement)	R1	Elodie DETREZ	84607
BATIMENT A (côté enseignement)	R2	Héloïse GIMON	87117
BATIMENT A (bibliothèque)	BIBLIO	Valérie MARIOT (si absente : Béranger OSTIN)	84606
BATIMENT B	Amphi 1+2 / Cafet'	Nathalie MERINO	87103
BATIMENT C	RDC	Brigitte CLOCHETTE	
BATIMENT C	R1	David GOTROT	87123
BATIMENT C	R2	Elodie DELAPORTE	84619
BATIMENT D	ATELIER	Jacques MAIROT	87127
BATIMENT E	RDC + R1	Stéphanie BEAUJEU	84609
BATIMENT E	R2 + R3	Cathy MAISON	84625
BATIMENT F	RDC + R1	Emmanuel CHAMPONNOIS	84612
BATIMENT F	R2	Alexandre REMY	87141
BATIMENT G	RDC	Patrice MITTEAUX	87090
BATIMENT H	RDC	Marina MATOSIN	87136
BATIMENT H	R1+R2	Sylvie LEBRUN	

Mise à jour : 28/08/2025



Notice de sécurité à l'attention des personnels



Le 1^{er} septembre 2025

NOTICE DE SÉCURITÉ À L'ATTENTION DES PERSONNELS

Madame, Monsieur,

En ce début d'année universitaire, je souhaite attirer votre attention sur les dispositions à prendre en cas d'incendie, d'évacuation ou d'accident majeur pouvant survenir pendant votre présence à l'IUT.

Nous devons apprendre, personnels et étudiants, les automatismes nous permettant d'évacuer les locaux rapidement ou de nous mettre à l'abri, dans les meilleures conditions.

Je vous invite donc à prendre connaissance des consignes ci-après et à repérer les lieux.

Je vous informe qu'un premier exercice d'évacuation obligatoire sera organisé courant du 1^{er} trimestre, puis un second dans le courant de l'année.

Je compte sur votre collaboration pour que ces exercices soient une réussite et contribuent ainsi à une meilleure sécurité pour tous.

Le Directeur

Martial MARTIN

Plan d'évacuation et de regroupement IUT de Troyes

